

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 87

Artikel: Universités : la droite se démasque
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aménagement (suite)

Premièrement, dans les zones qui seront livrées à la construction, l'équipement du quartier nouveau (routes, égouts, école, espace vert) va coûter très cher à la collectivité. L'Etat se protège en instituant une taxe d'équipement, proportionnelle aux frais qu'il devra supporter. C'est une utile répartition des charges. Mais elle ne résout pas tous les problèmes. Comment les frais supportés par les propriétaires privés seront-ils reportés sur les futurs locataires ? Quelle qualité de construction offriront-ils ? Quels équipements sociaux ? Mais une politique énergétique devrait permettre de résoudre ces questions. D'une part l'Etat et le Grand Conseil sont maîtres des déclassements ; ils peuvent donc les subordonner à des conditions précises, agréées après négociations par les futurs constructeurs ; d'autre part, l'Etat peut faire des achats plus nombreux qui le rendent maître des terrains à déclasser.

M. Peyrot esquisse, un peu vaguement il est vrai, une politique de ce type. « J'ai toujours proposé au Grand Conseil, auquel la décision appartient, des déclassements qui concernaient des terrains dont l'Etat était propriétaire ou copropriétaire ou encore dont les constructeurs étaient connus et présentaient leurs projets au grand jour ».

Deuxième difficulté : le système des zones n'exclut pas la spéculation. En effet, dès qu'un terrain sera déclassé et équipé, il prendra une plus-value considérable. Mais le vendeur anticipe cette plus-value. Des terrains non encore déclassés ou équipés sont vendus avec d'énormes bénéfices. M. Peyrot propose : « l'évaluation de la somme que touche le propriétaire-vendeur du terrain devrait être basée sur la valeur de ce terrain tel qu'il est, avant qu'il ait acquis une plus-value de par son équipement et son déclassement ». Mais, dans sa bouche, ce n'est qu'un vœu pieu.

En effet, si de telles spéculations sont à déplorer, c'est que la politique de déclassement est encore trop généreuse et soumise à des conditions insuffisantes ; cela signifie aussi que l'Etat n'est pas dans une mesure assez grande propriétaire des terrains. Une action plus rigoureuse devrait donc être possible. Mais ce qui importe de remarquer : c'est que Genève a pu aller très loin déjà, que sur cette voie il serait possible d'aller plus loin encore, que l'Etat de Genève est, aujourd'hui, seul armé pour le faire. Cette avance par rapport aux autres cantons, Genève la doit à une tradition qui lui a donné le sens de l'urbanisme, tradition qu'ont incarné avant-guerre l'architecte cantonal Martin, après-guerre l'architecte cantonal Maret et les juristes du Département des travaux publics. Ajoutons aussi que Genève est seul canton suisse avec Bâle-Ville à posséder une loi sur le remaniement foncier urbain (1964), malheureusement, jusqu'à ce jour elle n'a pas été appliquée par peur d'un recours de droit public ; et pourtant il faudra bien l'utiliser pour entreprendre la reconstruction du quartier des Grottes.

Le problème, on le voit, n'est pas seulement juridique, mais aussi politique, dépendant d'ailleurs non seulement des politiciens, mais des cadres administratifs.

Universités : la droite se démasque

Le projet d'aide aux Universités suscite une opposition toujours plus marquée. Le Vorort, par ses bureaux de documentation, a formulé ses réserves. L'Union suisse des arts et métiers n'a pas caché, elle, son opposition, allant jusqu'à brandir la menace du référendum.

Aujourd'hui le bureau de presse Rudolf Farner entre en jeu. On sait qu'une de ses activités consiste à écrire, sur commande, des articles mis à disposition de la presse. Des plumeux tartinent sur tout sujet. Parfois le texte est confié à un spécialiste. Vous trouvez dans ce bulletin, par exemple, des textes concernant la défense nationale, qui sont sur papier

blanc, la protection des eaux, papier vert, l'économie, papier bleu.

Voici quelques titres et résumés :

« Le Mouvement contre l'armement atomique et le Conseil fédéral (Article : 57 lignes dactylographiées) : Le Mouvement contre l'équipement atomique renonce à procéder à sa marche de Pâques. Il motive son attitude en prétendant avoir largement atteint son but. En réalité, il tire les conséquences de l'échec des « manifestations politiques pédestres ». Qui paie ce genre de prose ?

« Le secret bancaire répond au besoin de discrétion (article : 28 lignes dactylographiées) : Le secret bancaire en Suisse vaut mieux que sa réputation ».

Qui paie cet article de réhabilitation ?

« La salle de bains à travers les âges (article avec deux clichés : 82 lignes dactylographiées) :

L'art et la manière de se baigner : le reflet de la culture ».

Il faudrait voir les clichés !

Feuilleter ce bulletin, c'est une sorte d'amusement. Mais, en février 1968, surgit un nouveau sujet, « l'aide aux Universités ». L'apparition de ce nouveau thème est révélatrice.

Le « papier » est un admirable exemple de démagogie contre l'argent gaspillé, contre les subventions, contre l'augmentation des impôts. Nous le publions intégralement à titre documentaire.

Mais qui paie ?

Préparer déjà à ce stade-là une campagne de presse, et engager des frais importants signifie que l'« on » veut pousser loin l'obstruction. Or, si elle triomphait, l'Université serait perdante, mais aussi et tout particulièrement les cantons romands, Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel. L'enjeu est considérable. Dans cette perspective, on appréciera mieux la prose du bureau Farner. D'ailleurs la qualité de la traduction révèle à elle seule combien l'on se soucie des intérêts romands. Qu'on en juge !

Le texte du bureau Farner contre l'aide aux Universités

« Le projet de loi publié par le Conseil fédéral en fin d'année, en matière de promotion aux études universitaires a suscité un écho retentissant. Ce projet de loi agréé de ceux qui bénéficient de ses effets suscite cependant une hésitation sérieuse dans divers milieux.

« L'avenir de notre système d'études et de recherches, et par conséquent, sur le plan international, d'une économie en mesure de faire face à la concurrence, implique l'utilisation rationnelle de nos ressources financières limitées. Aujourd'hui plus que jamais, nous ne pouvons pas gaspiller nos moyens. Or, ce projet de loi risque de nous placer devant ce danger. Il est vrai que le Conseil suisse de la science doit élaborer une politique d'études supérieures, dont la réalisation dépendra, en premier lieu, de la Conférence universitaire. Les bénéficiaires de subventions, c'est-à-dire les représentants intéressés, auront donc eux-mêmes à statuer sur l'emploi justifié des moyens mis à disposition. Une duplicité onéreuse devrait être évitée par une collaboration volontaire des universités entre elles. Ce fédéralisme coopératif ne s'est pas avéré efficace jusqu'ici, preuve en soit notre réseau national de routes.

« Un deuxième argument d'importance est le problème des conséquences financières. Le Parlement et le peuple suisse doivent accepter une loi prévoyant des dépenses supérieures à un milliard de francs durant les années de 1968 à 1974. Et ceci, bien que les recettes indispensables soient aléatoires et qu'un développement de notre économie à l'abri de l'inflation nécessitant une égalisation budgétaire indispensable, ne peut être obtenu que par des augmentations d'impôt. De plus, le montant des subventions pour les périodes ultérieures à 1974 sera fixé par simple ordonnance fédérale, excluant le référendum.

« L'application du projet de loi place le Parlement devant une tâche délicate. De sa décision dépendra l'ensemble du système d'études et de recherches. C'est la raison pour laquelle il faut prendre au sérieux les objections émises dans divers milieux. Conscients des responsabilités l'on peut même se demander s'il ne serait pas préférable de prolonger l'état actuel

des choses au lieu de précipiter l'acceptation d'un projet qui devrait de toutes façons être adopté sans modification par les Chambres, pour entrer en vigueur dès 1969.

« Ce procédé ne saurait être un blâme en raison de l'importance du problème. Au contraire, il en résulterait un gain de temps, permettant de trouver une solution valable, en rapport avec les impératifs d'une politique moderne dans le domaine scientifique et de recherches.

Qui paie ce mauvais français ?

Minute, «Crapouillot»

Il y a deux ans mourait Jean Galtier-Boissière, fondateur du « Crapouillot », revue née dans les tranchées de la guerre de 14. Le Larousse rappelle d'ailleurs qu'un crapouillot est un petit mortier fort utilisé, paraît-il, à l'époque.

Féroce mais sans attaches, Galtier a bombardé sans relâche les conformismes des deux après-guerre. Prafois cancannier, toujours percutant, il touchait à tous les secteurs de l'actualité, mais la sexualité demeurait l'un de ses domaines favoris d'investigations. Son office du livre pulbiait de nombreux ouvrages plus légers qu'audacieux, illustrés, galants.

L'éditeur Jean-Jacques Pauvert pouvait donc faire figure d'héritier sinon naturel du moins logique. Il le devint effectivement en mars 1966 au moment où sortait le dernier numéro de l'ancienne série : les élections présidentielles de 1965, numéro spécial, dû à Jean-François Revel et à Michèle Cotta.

Dès l'été, ce fut l'amorce d'une formule nouvelle dans une présentation typographique résolument moderne, avec trois colonnes de textes au lieu de deux. En juin, parut un numéro sur les Pompes funèbres.

Un programme ambitieux était annoncé : numéros spéciaux sur les Suédois, l'automobile, les notaires, l'éducation nationale, les femmes, les Américains, les scandales immobiliers, les Anglais, le chauvinisme. En août, les Suédois étaient au rendez-vous, puis on s'écarta du programme.

En octobre, ce fut un numéro sur le L.S.D. et en décembre, le dernier, sur l'affaire Ben Barka.

Sujets à peine insolites, numéros sérieux, bien documentés, de grande allure parfois. Mais, point d'insolence et d'inconvenance.

Le ton ne plut-il pas ? La clientèle qu'accrochait Galtier fut-elle infidèle ?

Toujours est-il que 1967 fut l'année du silence, de l'éclipse. Pauvert se désintéressait de l'affaire. Adieu ! femmes, autos, Américains, notaires !

Malgré des rumeurs persistantes, le « Crapouillot » n'avait pas définitivement passé l'arme à gauche. Il allait même la passer à l'extrême-droite.

En effet, on apprenait bientôt que la Société d'éditions parisiennes associées autrement dit « Minute », l'hebdo anti-gaulliste et « Algérie française » avait repris le magazine.

Le numéro un de la nouvelle série vient de sortir : « Le Petit de Gaulle illustré ». On en est revenu à la présentation traditionnelle, au vieux titre, aux deux colonnes de textes, à l'acidité corrosive.

Seul, le sous-titre est différent. Galtier qualifiait sa revue de « magazine libre ». La nouvelle équipe en est à « magazine non conformiste ».

Là où le ton sérieux a échoué il n'est pas sûr que le non-conformisme y trouve un sort meilleur s'il n'est qu'une impertinence d'extrême-droite.

C'est l'indépendance, la générosité libre, le désintéressement libre qui a fait le succès de Galtier. C'est lui notamment qui donna une Tribune à des hommes de gauche que la conspiration stalinienne réduisait au silence ; voir par exemple le numéro sur le stalinisme auquel collabora Victor Serge.

La nouvelle équipe, prudente, n'annonce pas son programme. Elle écrit simplement : « Vous retrouverez, dans les numéros suivants, ces coups de gueule, ces polémiques, ces dossiers révélateurs, ces enquêtes qui ont fait et feront la gloire du « Crapouillot ».

Oui, à condition que ces coups de gueule ne soient pas platement anti-gaullistes, mais qu'ils soient l'expression d'une véritable indépendance. De la part de « Minute », c'est beaucoup espérer.